

VOIS À MAIN ARMÉE

Le gang des nomades jugés devant la cour d'assises

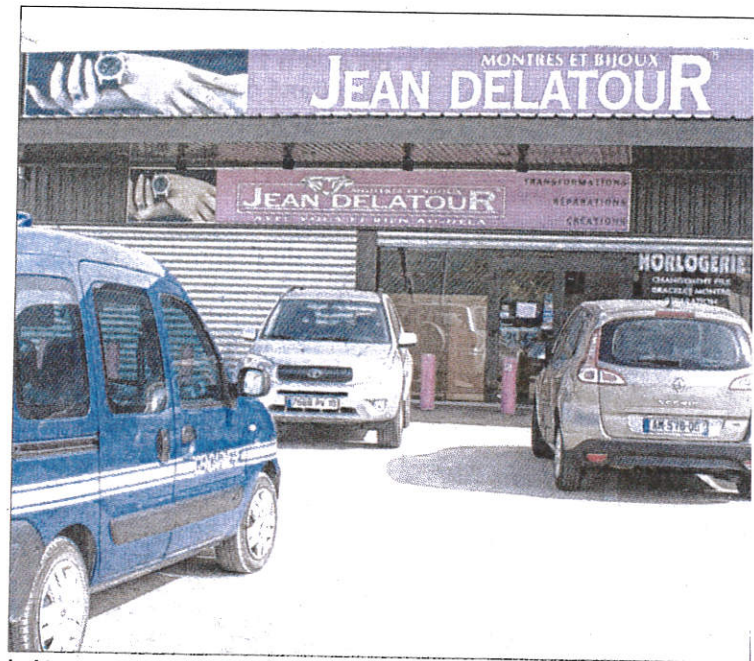
Accusés de braquages, sept hommes sont jugés dans le nord. Ils seraient impliqués dans le braquage de la bijouterie Jean Delatour à Creney.

5 mai 2009. 11 h 45. Isolée au cœur de la zone industrielle de Creney, la bijouterie Jean Delatour. La nouvelle cible des malfaiteurs qui ont déjà frappé l'enseigne dans d'autres villes. Des hommes et un mode opératoire commun. Des perruques, des lunettes, des armes et une froide détermination. Le calvaire va durer trente longues minutes pour le couple de gérant mais aussi pour trois clientes qui se trouvaient là.

Haute surveillance

« Les femmes ont été ligotées, les mains scotchées dans le dos. Toutes les victimes ont été entassées dans les toilettes que les malfaiteurs ont pris soin de condamner avant de s'enfuir » rappelle M^e Armelle Courtois. *« Ils n'ont pas hésité à poser une arme sur la tempe de la gérante »*. Son mari est roué de coups sous ses yeux. *« Cinq ans après les faits, le traumatisme de l'agression est toujours prégnant. »*

À l'époque, le préjudice dépasse le million d'euro. Depuis lundi et pour trois semaines, sept personnes appartenant à la communauté des gens du voyage sont jugées devant la cour d'assises du Nord, à Douai. À leur actif : le vol à main armée de Creney mais aussi les braquages de dix-huit bijouteries de la région nord-est ainsi que des marchands d'or et de métaux précieux. Des accusations qu'ils



La bijouterie de Creney est l'une des cibles des malfaiteurs en mai 2009.

nient en bloc malgré quelques évidences. *« Mes clients ont formellement reconnu certains individus dans le box »*, précise M^e Courtois.

Hier, chacune des victimes au-boises a décrit le souvenir de cette violence qui ne les quitte plus. *« Ils n'ont pas failli. Face à ceux qu'ils ont reconnus comme leurs agresseurs, ils ont eu beaucoup de cran. »*

Le revolver, le pistolet-mitrailleur et la peur de mourir. *« Les*

braqueurs ont progressé à l'intérieur de l'établissement à visage découvert. Mes clients ont tous pensé qu'ils ne leur laisseraient pas la vie sauve. » De ce procès qu'elle dépeint *« sous tension et sous haute surveillance policière »*, M^e Courtois attend des *« peines à la mesure du préjudice et du traumatisme »*.

Le verdict est attendu le 19 septembre.

CÉLINE TILLIER